



Tarn Info Loup & Protection des troupeaux

N°17 mars 2025

ATTENTION : De nouvelles attaques de loup en plaine !

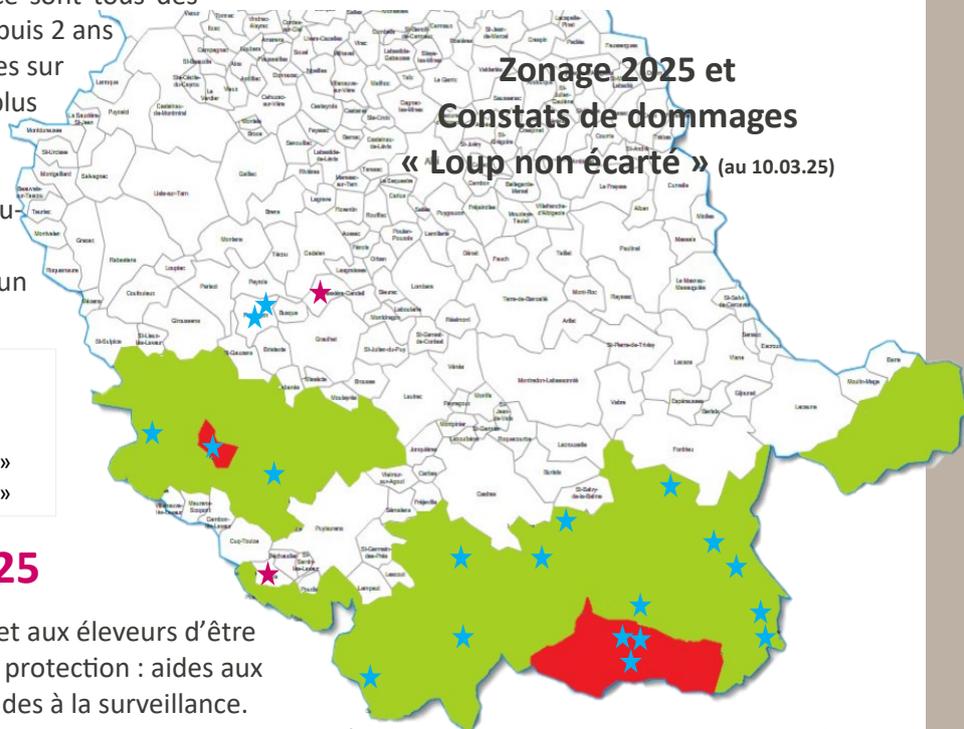
Depuis fin 2023, les attaques ne sont plus localisées sur le Sud-Est du Tarn et les zones de plaines ne sont pas épargnées. Les derniers constats de dommage expertisé « Loup non écarté » en 2025 par la DDT se situent sur les communes de Labessière-Candeil et d'Aguts.

Petit rappel : cinq loups ont été génétiquement identifiés depuis 6 ans sur le Tarn (1 sur le Caroux, 1 sur le Somail, 2 en Montagne Noire et 1 sur le Vaurais). Ce sont tous des mâles d'origine Italo-Alpine. Par contre, depuis 2 ans maintenant, nous savons qu'il y a des meutes sur la Lozère et de la reproduction. De plus en plus d'individus isolés risquent de traverser le département. Nous ne pouvons que vous conseiller de commencer à protéger vos troupeaux. De plus, ayez le réflexe d'appeler le numéro d'urgence dès que vous retrouvez un animal prédaté !

	Cercle 3 (tout le Tarn)
	Cercle 2
	Cercle 1
	Dommmages 2024 « Loup non écarté »
	Dommmages 2025 « Loup non écarté »

Rappel : Numéro d'urgence

Votre troupeau a subi une attaque ? Quels que soient les dommages, où que vous soyez dans le Tarn, il faut appeler le numéro d'urgence de la DDT dans les 72 heures : **05 81 27 52 84**
 Numéro disponible 24h/24 et 7j/7 (laisser un message avec vos coordonnées complètes en cas de répondeur)
 Un agent de l'OFB viendra faire un constat de dommage dans les 48h.



Zonage en cercle pour 2025

Petit rappel : le zonage en « cercle » permet aux éleveurs d'être aidés dans la mise en place de mesures de protection : aides aux chiens de protection, aides aux clôtures, aides à la surveillance.

Le cerclage dépend des indices de présence, ainsi que du niveau de prédation subi sur la commune pendant 2 années consécutives. Pour 2025, le zonage a été validé par arrêté préfectoral (voir carte ci-dessus). Cinq communes sont en cercle 1 (Marzens, Mazamet, St Amans Soult, Albine et Sauveterre). La zone de cercle 2 s'élargit notamment dans le Vaurais et sur la frontière avec la Haute Garonne dans le Lauraguais (de Mouzens à Blan). Les dossiers d'aide sont à faire en début d'année (dépôt des dossiers au plus tard en juillet).

**Besoin d'aide pour le montage d'un dossier ?
 Contacter nous au 05.63.48.83.16**

Investissements éligibles cercles 1, 2 et 3		Plafond de dépense*	Prise en charge
Chiens	Achat	375 € / chien	80 %
	Entretien	815 € / chien / an	80 %
	Stérilisation	250 € / chien	80 %
Accompagnement chien	Passages d'un expert du réseau	2 000 € / an	100 %
Investissements éligibles cercle 2 et 1		Plafond de dépense*	Prise en charge
Parcs électrifiés	Matériel pour parcs électrifiés fixes ou mobiles, systèmes d'électrification et appareils de contrôle.	Plafonds pluriannuels de 13 000 € (Cercle 2) à 31 500 € (Cercle 1)	80 %
Investissements éligibles cercle 1		Plafond de dépense*	Prise en charge
Surveillance renforcée	Surveillance effectuée par l'éleveur	Forfait journalier de 30.75 €	80 %

* Attention : il existe des plafonds de dépense globale calculés en fonction du cercle, de la durée de pâturage, du type de conduite et du nombre de brebis !

**Pour plus d'informations, un contact unique à la Maison de l'Élevage du Tarn
 05.63.48.83.16 ou accueil@elevage-tarn.fr
 Tous les « Tarn Info Loup » sont sur le site www.elevage-tarn.fr**

